

Parc éolien du Mont des 4 Faux inutile, dangereux, contre le climat, très cher, ne résout pas les problèmes de décarbonation de l'énergie française, contre l'indépendance énergétique, ne résout pas les problèmes d'approvisionnement énergétique, ne valorise pas les richesses du territoire, est un leurre

- Le projet du Mont des 4 Faux est inutile car :
 - a) Il produit de l'énergie intermittente qui nécessite des investissements additionnels ou réduit l'efficacité des installations existantes quand il n'y a pas ou pas assez de vent ;
 - b) Il n'est pas nécessaire de produire plus d'électricité, mais de décarboner directement les usages de la chaleur et de la mobilité
 - c) Il ne crée quasiment aucun emploi en France (18 000 journées de travail pendant le chantier soit 0,5% de l'investissement)
 - d) La part des marchés en France n'est que de 15% de l'investissement et représente essentiellement des centaines de milliers de m³ de béton coulé dans le sol, des matières premières (ciment, acier, sable, graviers,..) qui seraient mieux utilisés à entretenir nos routes et rénover des logements pour le bénéfice de tous les français
 - e) Il ne sert qu'à enrichir les promoteurs immobiliers qui ont créé ces entreprises de pseudo-énergie renouvelable
 - f)

- Le projet du Mont des 4 Faux est dangereux car
 - a) Il est le projet énergétique qui artificialise le plus les terres au moment où il faut réduire cette artificialisation
 - b) C'est l'énergie renouvelable qui génère de loin le plus d'impacts négatifs économiques, énergétiques, sociaux et environnementaux.
 - c) Il détruit l'avifaune (chiroptères et oiseaux migrateurs)
 - d) Il impacte la santé des riverains et des élevages , comme l'a rappelé l'avis de l'Agence régionale de la santé et l'a démontré des dizaines de communications scientifiques et de jugements de tribunaux en France comme en Europe depuis plus de 10 ans
 - e) Il consomme les ressources mondiales et non disponibles en France de minerais pour les aérogénérateurs comme pour les renforcements et raccordements du réseau électrique
 - f) Il crée la zizanie au sein des conseils municipaux et des conseils intercommunaux
 - g) Il crée la zizanie dans les villages et entre les villages qui bénéficient ou ne bénéficient pas
 - h) Il crée de la zizanie entre les agriculteurs qui touchent ou non des compensations
 - i) C'est une drogue dure (les €) où vous êtes payé pour la consommer
 - j) Il détruit le système électrique d'interconnexion européenne en imposant des systèmes d'onduleurs (mauvais contrôle de la fréquence de 50 Hz) sur un système stable d'alternateurs (bon contrôle de la fréquence de 50 Hz) introduisant des risques de blackout survenus en Australie et Californie (30% d'énergie intermittente sur le réseau électrique)
 - k) Il déséquilibre et détruit le marché européen quand il y a peu de vent (mobilisation des énergies fossiles) et quand il y a trop de vent (prix égal à zéro forçant les autres énergies à vendre à perte)
 - l)

- Le projet du Mont des 4 Faux va à l'encontre des objectifs climatiques
 - a) Il artificialise les terres, premier facteur de perte de diversité au niveau mondial
 - b) Il augmente directement les émissions de CO2 avec les sources d'énergie mobilisées quand il n'y a pas de vent
 - c) Il détruit la biodiversité ce qui est reconnu par EDF Renouvelables dans leurs notes de communication
 - d) Il nécessite d'importer des minerais et des terres rares du monde entier (transport émet du CO2) alors que les énergies thermiques renouvelables utilisent les ressources produites sur place
 - e)
- Le projet du Mont des 4 Faux ne résout pas les problèmes de décarbonation de l'énergie française
 - a) Il ne contribue pas à décarboner les principaux usages de la chaleur et la mobilité (près de 80% des consommations énergétiques et majoritairement d'énergie fossile)
 - b) Il augmente les émissions de CO2 (réseau, énergie de substitution en l'absence de vent)
 - c) Il ne contribue pas à capter le CO2 émis contrairement aux productions agricoles et forestières
 - d)

- Le projet du Mont des 4 Faux est très cher et produit peu d'énergie
 - a) Le vrai coût de l'éolien doit inclure l'investissement et l'exploitation des énergies de substitution en cas de vent trop faible, les coûts de raccordement et de réseau. Aucun de ces coûts n'est supporté par le promoteur éolien . Ils sont financés par le contribuable..
 - b) Les coûts de démantèlement fixés dans les règles (sous l'influence des promoteurs) sont très largement sous-estimés dans les garanties financières apportées
 - c) La production énergétique moyenne est tout juste de 20% de la puissance installée
 - d) Et n'est pas rentable si on inclut tous les coûts réels du système éolien en les mettant à la charge du promoteur
 - e) IL survalorise massivement dans son coût, le coût d'accès au foncier en payant plus de 100 fois le coût du foncier si il avait acheté directement le terrain à l'agriculteur pour d'une part « acheter l'agriculteur » et essayer de ne pas être responsable des coûts de démantèlement qui incombent enfin au propriétaire du terrain ou à la commune
 - f)

- Le projet du Mont des 4 Faux va à l'encontre des objectifs d'indépendance énergétiques
 - a) Moins de 15% de l'investissement est produit sur le territoire national. Les 85% représentent un risque en cas de conflit ou de lutte économique (ex Chine avec les voitures électriques) et pénalisent notre balance commerciale
 - b) Car les 15% produits en France pour le béton et l'acier consomment à 90% nos ressources minérales qui ne sont plus disponibles pour les autres usages (routes, voies ferrées, canaux, transport en commun, habitat,...)
 - c) L'éolien est dépendant de matières premières (Cu Al, terres rares,..) dont d'une part la disponibilité sur la planète est finie contrairement aux EnR thermiques dont la ressource se

reproduit indéfiniment sous l'action de la terre, de l'eau et du soleil, et qui ne sont pas disponibles en France

d)

- Le projet du Mont des 4 Faux ne résout pas le problème d'approvisionnement énergétique car

a) La mise en œuvre de ces projets prend minimum 5 à 7 ans en raison des contentieux qu'ils génèrent, voire des dizaines d'années quand un promoteur essaye de relancer un projet qui a été arrêté précédemment par décision de justice

b) Il ne fournit pas une énergie alternative aux combustibles fossiles comme le font les énergies thermiques renouvelables

c)

- Le projet du Mont des 4 Faux ne valorise pas les richesses du territoire

a) Il artificialise et consomme des terres agricoles au lieu de contribuer à leur production et au revenu des agriculteurs (biomasse, biogaz, biocarburants, solaire thermique et en toiture)

b) Il ne conduit pas à des investissements productifs du territoire contrairement aux énergies thermiques renouvelables

c) Il détruit l'économie du tourisme du territoire

d) Il détruit la biodiversité du territoire

e) Il détruit les paysages ruraux

f) Il porte une atteinte au patrimoine naturel, culturel et mémorial

g) Il détruit les terres agricoles en laissant sans le sol des milliers de m³ de béton en cas de démantèlement

- Le projet du Mont des 4 Faux est un leurre

a) Il fait croire que l'on va produire de l'énergie propre, sûre et économique alors que les équipements, le réseau électrique, les investissements additionnels quand il n'y a pas ou peu de vent, augmentent la consommation de matières premières limitées sur la planète, augmentent les émissions de CO₂ (voir Allemagne), créé des dangers pour la biodiversité, la faune et la santé des riverains et des élevages

b) Il fait croire qu'il y aura des retombées économiques pour les territoires alors qu'il consomme leurs ressources minérales et que l'emploi n'est que pendant le chantier et représente 0,5% de l'investissement

c) Il fait croire qu'il y aura des indemnités annuelles de 1,3 millions€ pour les communes alors que cela dépend des législations qui peuvent changer

d) Car pour les premières années les indemnités représentent 27€/an pour chacun des 47 000 habitants des 2 communautés de commune du Pays rethélois et de l'Argonne ardennaise, plusieurs ordres de grandeur plus faible que les surcoûts de la facture d'électricité pour financer le raccordement et renforcement du réseau, que la fiscalité de la transition énergétique avec de telles solutions très chères, que la perte de valeur des biens immobiliers, que les gênes et perte de jouissance avec la modification du cadre de vie